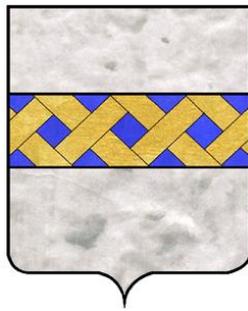


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

- 42 -

Arrondissement de MONTBRISON



**MAIRIE
DE
CHAZELLES-SUR-LAVIEU
42560**

✉ 2 Place de la Mairie

☎ 04.77.76.78.33

📧 chazelles-sur-lavieu.cne@orange.fr

Réunion du Conseil municipal du 26 février 2021

Convocation du : 22 février 2021

Présents (dans l'ordre du tableau) :

Mme Christiane BRUN-JARRY,

M. Bruno LOUBATIERE,

Mme Émilie AFFASSI,

M. Jean Claude GENEBRIER,

Mme Sylvie SIEWIERSKI,

M. Bruno CHANAL,

M. Fabrice TRABET,

M. Thierry PERRET,

Pouvoir : M. Rémi VEGARA donne pouvoir à Mme Christiane BRUN-JARRY

Absente excusée : Mme Élodie DE RAFFIN DOURNY

Absent : M. Mehdi ZOUAOUI

Secrétaire de séance : Mme Émilie AFFASSI

Ordre du jour

I.	Approbation du compte rendu du 22 janvier 2021	2
II.	Vote devis réfection plafonds	2
III.	Vote devis boîtes aux lettres	2
IV.	Vote des taux d'imposition 2021	2
V.	Vote devis voirie	3
VI.	Infos diverses	3

I. **Approbation du compte rendu du 22 janvier 2021**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 22 janvier 2021.

II. **Vote devis réfection plafonds**

Le conseil municipal a reçu un devis de REJ concernant la réfection du plafond de l'appartement situé 45 chemin sous l'allée pour un montant de 1 249.44 € HT soit 1 499.33 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité (9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** le devis de REJ pour un montant de 1 249.44 € HT.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis.

(délibération DE_2021_005)

III. **Vote devis boîtes aux lettres**

Le conseil municipal a reçu un devis de Mag equip.com pour le remplacement d'un bloc de 8 boîtes aux lettres. Le montant de 942 € HT soit 1 130.40 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité (9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** le devis de Mag equip.com pour un montant de 1 130.40 € HT.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis

(délibération DE_2021_006)

IV. **Vote des taux d'imposition 2021**

Il convient de délibérer sur les taux des taxes communales suivant l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement issu de la refonte de la fiscalité locale.

- Pour la **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**, il est précisé que le transfert de la part départementale de TFPB aux communes implique en 2021 qu'un vote est fait sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020 dans le respect des règles de plafonnement décrites dans la note d'information préfectorale du 4 mars 2020 page 18 soit :

" En 2021, pour tenir compte du transfert de la TFPB perçue par les départements aux communes, les règles relatives au plafonnement des taux de fiscalité directe locale sont aménagées : le taux de TFPB adopté par une commune ne pourra excéder deux fois et demie le taux le plus élevé entre :

- la somme du taux moyen de TFPB constaté dans l'ensemble des communes du département et du taux du département en 2020 ;
- la somme du taux moyen de TFPB constaté au niveau national dans l'ensemble des communes et du taux du département en 2020.

Pour votre information, le taux départemental de TFPB 2020 s'élève à **15,30 %**.

- Pour la **Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)** : il n'y a pas de changement et le taux doit être voté.

Rappel des taux votés en 2020 :

- Taux de la TFPB : 12.29 %
- Taux de la TFPNB : 56.53 %

Il est proposé de voter les taux suivants pour 2021 :

- Taux de la TFPB : 27.59 %
- Taux de la TFPNB : 56.53 %

Après délibération à l'unanimité (9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **VOTE** les taux suivants :
 - Taux de la TFPB : 27.59 %
 - Taux de la TFPNB : 56.53 %

(délibération DE_2021_007)

V. Vote devis voirie

Le conseil municipal a reçu un devis de Loire Forez agglomération concernant la voirie. Un panneau indiquant un STOP à 100m doit être installé à Chatelville pour un montant de 214.42 € HT soit 257.31 € TTC.

Une glissière sur 35m entre Vanel et le Mas pour un montant de 1 028.49 € HT soit 1 234.19 € TTC.

Après délibération à l'unanimité (9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** les devis de LFa pour un montant de 1 243.91 € HT.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis

(délibération DE_2020_008)

VI. Infos diverses

➤ **DPU (droit de préemption urbain)**

La commune a fait savoir à LFa qu'elle souhaitait mettre en place un DPU sur les zones UE et AUa1 de la commune.

➤ **Élections régionales et départementales**

Les élections régionales et départementales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021.

➤ **Association FZL (Foreztival)**

L'association FZL propose un spectacle dans les arbres fait par la compagnie Duo des Branches le dimanche 16 mai 2021.

➤ **Prochain conseil municipal**

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26/03/2021 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.